

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 08192
Numéro SIREN : 495 358 871
Nom ou dénomination : 134 RDT

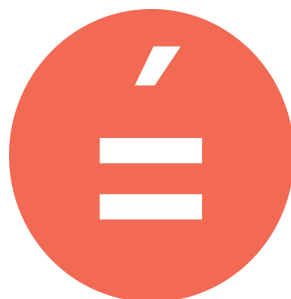
Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 30780

Certifié conforme à l'original
Le gérant



SARL 134 RDT

134 Rue de Turenne
75003 PARIS



Etats de synthèse

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Bilan	2
Bilan	3
Bilan détaillé	5
2. Compte de résultat	8
Compte de résultat	9
Compte de résultat détaillé	10
3. Annexe	13
Règles et méthodes comptables	14
Notes sur le bilan	17
4. Liasse fiscale	23
5. Liasse fiscale (EDI)	

Attestation d'Expert Comptable

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts comptables pour la société SARL 134 RDT relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

A la date de nos travaux et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 43 pages, se caractérisent par les données suivantes :

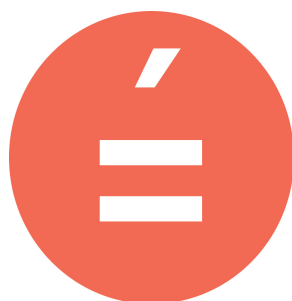
	Montants en euros
Total bilan	1 702 410
Chiffre d'affaires	1 818 095
Résultat net comptable (Bénéfice)	47 196

Fait à GENNEVILLIERS CEDEX

Le 30/04/2021

Nicolas BARDEAU

Expert comptable Associé



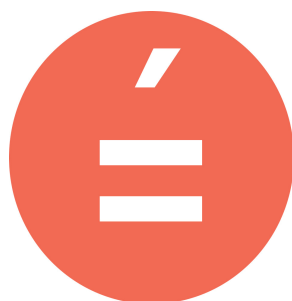
Bilan

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	356 000		356 000	276 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	38 250		38 250	38 250
Constructions	216 750	37 696	179 054	184 069
Installations techniques, matériel et outillage	298 133	244 906	53 227	68 110
Autres immobilisations corporelles	933 079	537 675	395 404	441 268
Immob. en cours / Avances & acomptes	19 483		19 483	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	120		120	120
Autres immobilisations financières	10 750		10 750	5 000
ACTIF IMMOBILISE	1 872 565	820 277	1 052 288	1 012 817
Stocks				
Matières premières et autres approv.	12 491		12 491	9 791
Marchandises	443		443	412
Créances				
Clients et comptes rattachés	118 800		118 800	79 200
Fournisseurs débiteurs	44 804		44 804	43 592
Personnel	11 512		11 512	8 691
Etat, Impôts sur les bénéfices				9 976
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	80 590		80 590	60 462
Autres créances	200 735		200 735	186 447
Divers				
Disponibilités	173 004		173 004	79 069
Charges constatées d'avance	7 742		7 742	13 710
ACTIF CIRCULANT	650 122		650 122	491 350
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 522 687	820 277	1 702 410	1 504 167

Bilan

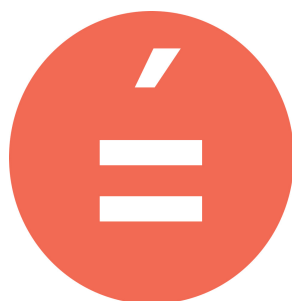
	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	90 000	90 000
Réserve légale	9 000	9 000
Report à nouveau	509 322	466 066
Résultat de l'exercice	47 196	43 256
CAPITAUX PROPRES	655 519	608 322
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	140 030	156 197
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	140 030	156 197
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	265 683	217 032
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 905	407 145
Personnel	25 591	46 288
Organismes sociaux	59 397	37 413
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 130	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	20 553	13 747
Autres dettes fiscales et sociales	9 732	18 022
Dettes fiscales et sociales	118 404	115 471
Autres dettes	7 869	
DETTES	1 046 892	895 845
TOTAL PASSIF	1 702 410	1 504 167



Compte de résultat

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	58 182	3,20	55 143	2,68	3 039	5,51
Production vendue	1 759 913	96,80	2 005 950	97,32	-246 037	-12,27
Subventions d'exploitation	5 276	0,29			5 276	
Autres produits	41 795	2,30	35 147	1,71	6 647	18,91
Total	1 865 166	102,59	2 096 241	101,71	-231 075	-11,02
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	34 256	1,88	31 788	1,54	2 468	7,76
Variation de stock (m/ses)	-32		817	0,04	-848	-103,86
Achats de m.p & aut.approv.	382 832	21,06	459 702	22,30	-76 871	-16,72
Variation de stock (m.p.)	-2 700	-0,15	8 941	0,43	-11 641	-130,20
Total	414 356	22,79	501 248	24,32	-86 893	-17,34
MARGE SUR M/SES & MAT	1 450 811	79,80	1 594 993	77,39	-144 182	-9,04
CHARGES						
Autres achats & charges externes	556 958	30,63	600 017	29,11	-43 059	-7,18
Impôts, taxes et vers. assim.	32 745	1,80	21 957	1,07	10 788	49,13
Salaires et Traitements	584 803	32,17	700 521	33,99	-115 718	-16,52
Charges sociales	101 450	5,58	130 019	6,31	-28 570	-21,97
Amortissements et provisions	109 239	6,01	102 637	4,98	6 602	6,43
Autres charges	48		108	0,01	-60	-55,39
Total	1 385 243	76,19	1 555 259	75,46	-170 016	-10,93
RESULTAT D'EXPLOITATION	65 567	3,61	39 734	1,93	25 834	65,02
Charges financières	8 181	0,45	8 481	0,41	-300	-3,54
Résultat financier	-8 181	-0,45	-8 481	-0,41	300	-3,54
RESULTAT COURANT	57 386	3,16	31 252	1,52	26 134	83,62
Produits exceptionnels	1 456	0,08	18 894	0,92	-17 438	-92,29
Charges exceptionnelles	1 505	0,08	5 370	0,26	-3 865	-71,97
Résultat exceptionnel	-50		13 524	0,66	-13 573	-100,37
Impôts sur les bénéfices	10 140	0,56	1 520	0,07	8 620	567,11
RESULTAT DE L'EXERCICE	47 196	2,60	43 256	2,10	3 940	9,11



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 134 RDT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 702 410 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 47 196 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	276 000	80 000		356 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	276 000	80 000		356 000
- Terrains	38 250			38 250
- Constructions sur sol propre	216 750			216 750
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	295 883	6 000	3 750	298 133
- Installations générales, agencements aménagement divers	874 336	34 343		908 679
- Matériel de transport	6 568	2 750		9 318
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 973	2 081	2 972	15 082
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		19 483		19 483
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 447 759	64 657	6 722	1 505 695
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	120			120
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 000	5 750		10 750
Immobilisations financières	5 120	5 750		10 870
ACTIF IMMOBILISE	1 728 879	150 407	6 722	1 872 565

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		45 174		45 174
Apports				
Créations				
Réévaluations	80 000	19 483	5 750	105 233
Augmentations de l'exercice	80 000	64 657	5 750	150 407
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 722		6 722
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		6 722		6 722

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés	276 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	276 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	32 681	5 015		37 696
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	227 772	19 787	2 653	244 906
- Installations générales, agencements aménagements divers	440 864	80 357		521 221
- Matériel de transport	3 308	1 650		4 957
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 437	2 431	2 372	11 497
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	716 063	109 239	5 025	820 277
ACTIF IMMOBILISE	716 063	109 239	5 025	820 277

Actif circulant

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 474 934 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 750		10 750
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	118 800	118 800	
Autres	337 642	337 642	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 742	7 742	
Total	474 934	464 184	10 750
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	1 586
Total	1 586

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 90 000,00 euros décomposé en 900 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 046 892 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	140 030	16 667	71 986	51 376
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 905	514 905		
Dettes fiscales et sociales	118 404	118 404		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	273 553	273 553		
Produits constatés d'avance				
Total	1 046 892	923 529	71 986	51 376
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	16 167			
(**) Dont envers les associés	265 683			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 48 652 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	6 704
Intérêts courus / cc turquier	3 575
Dettes provis. pr congés à payer	15 390
Charges sociales s/congés à payer	8 050
Etat - autres charges à payer	9 420
Total	43 138

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Appel Charge Guillon	125		
CutOff/ AIC GIOVANNETTI	94		
CutOff/ AIC GIOVANNETTI	65		
CutOff/ AIC GIOVANNETTI	81		
CutOff/ Aic Giovanetti 01.02/31.1.2	81		
CutOff/ 0AIC GIOVANNETTI	158		
CutOff/ 0AIC GIOVANNETTI	144		
CutOff/ Assur immo conseil giovanne	3 644		
CutOff/ Assur immo conseil giovanne	468		
CutOff/ Assur immo conseil giovanne	560		
stock au 311220	1 898		
stock au 311220	424		
Total	7 742		

134 RDT
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 134 RUE DE TURENNE
75003 PARIS
495 358 871 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 19 heures,

Les associés de la société 134 RDT, société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros, divisé en 900 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 134 RUE DE TURENNE 75003 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Carole BRISARD, titulaire de 45 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Benjamin TURQUIER, titulaire de 855 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benjamin TURQUIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 395 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 59.25 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 47 196 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	47 196 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 556 518 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 93 505 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 51 451 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite...) comptabilisées en charges sur l'exercice : 0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Benjamin TURQUIER
Gérant

